

SÉANCE RÉGULIÈRE (03 octobre 2011)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 03 octobre 2011 à 19h30, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair Daniel Fortin
Stéphane Auclair Marc Grenier
Lyne Bourque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin.

Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

262-10-2011 Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications signifiées et en laissant le varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE (5 septembre 2011)

263-10-2011 Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 septembre 2011 soit accepté tel que proposé.

ACCEPTATION DES COMPTES

264-10-2011 Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à septembre 2011 totalisant 125 015,96\$ (Folio 350188) soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 5440 à # 5524 inclusivement. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

PERMIS D'AOÛT 2011

La secrétaire fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de septembre 2011 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

DÉPÔT - INDICATEURS DE GESTION 2010

La secrétaire-trésorière dépose au Conseil le rapport sur les indicateurs de gestion 2010.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2012-2013-2014

La secrétaire-trésorière dépose au Conseil le rôle d'évaluation foncière 2012-2013-2014.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2011.

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE (modification du règlement 119-1998 concernant les nuisances)

265-10-2011

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est donné par Stéphane Auclair, conseiller, qu'un projet de règlement sera adopté lors d'une prochaine séance afin de modifier le règlement concernant les nuisances portant le numéro 119-1998 afin d'ajouter des éléments concernant l'entretien des terrains et autres nuisances.

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE (adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins)

266-10-2011

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est par la présente donné par Lyne Bourque, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins sera soumis pour approbation et adoption.

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

267-10-2011

ATTENDU qu'un avis de motion informant qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage serait adopté lors d'une prochaine séance et portant le no 242-09-2011 a été donné lors de la séance du 6 septembre 2011;

ATTENDU que le conseil municipal désire retarder les modifications projetées à son règlement de zonage;

ATTENDU que l'avis de motion donné lors de la séance du 6 septembre comporte un effet de gel empêchant l'inspecteur municipal d'émettre des permis de construction;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler l'avis de motion no 242-09-2011 donné lors de la séance du 6 septembre 2011.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 197-183A-2011 CONCERNANT LES ANIMAUX

268-10-2011

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins juge nécessaire de réglementer la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le règlement 183-2009 vise à prendre les dispositions nécessaires afin que la présence de chiens ou autres animaux ne deviennent une source d'ennuis ou de danger pour la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tient à modifier le règlement 183-2009 pour y ajouter des spécifications concernant les chevaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 06 septembre 2011;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement portant le numéro 197-183A-2011 comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale. Ce règlement décrète qu'il est prohibé le fait de conduire un cheval dans les parcs de la municipalité, de laisser sur une rue ou une place publique un cheval seul et d'omettre de ramasser le crottin du cheval.

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

269-10-2011

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins ne possède aucun véhicule;

ATTENDU que l'inspecteur municipal utilise présentement son propre véhicule pour exécuter les travaux de la Municipalité;

ATTENDU que l'inspecteur municipal ne fournira plus son véhicule à compter de janvier 2012;

ATTENDU que l'utilisation d'un véhicule de services est nécessaire pour l'exécution des travaux publics;

ATTENDU que la Municipalité désire procéder à l'achat d'un véhicule dès maintenant; Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'achat d'un véhicule de marque Ford, modèle E-150, année 2009 au coût de 18000\$, incluant le support à échelle sur le toit ainsi que tout l'aménagement intérieur pour travailler, tel que vendu par Plomberie Chartier;

QUE la dépense soit effectuée à même les surplus accumulés;

QUE le maire et la directrice générale soient mandatés pour signer le contrat de vente du véhicule automobile pour et au nom de la Municipalité;

QUE la directrice générale soit mandatée pour signer tous les documents permettant le transfert du véhicule à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour et au nom de la Municipalité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20h01, suite à quelques interventions la période de questions est fermée à 20h18.

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES

270-10-2011

ATTENDU qu'il est du devoir de toute municipalité d'exécuter et de faire exécuter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8, a. 88);

ATTENDU la résolution no 162-05-2011 de la Municipalité visant à établir un échéancier pour la mise aux normes des installations septiques non conformes du système collectif installé au coin de la 30^e Rue;

ATTENDU que la Municipalité a envoyé trois avis aux trois propriétaires dont les installations septiques sont non conformes, le 19 mai 2011, le 23 août 2011 et le 15 septembre 2011;

ATTENDU que deux propriétaires n'ont pas fourni l'échéancier demandé par la Municipalité dans la lettre enregistrée envoyée le 15 septembre 2011;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'inspecteur municipal soit mandaté pour envoyer un avis informant les deux propriétaires dont l'échéancier n'a pas été fourni à la Municipalité qu'ils ont jusqu'au 1^{er} novembre 2011 pour réaliser les travaux de mise aux normes de leur installation septique conformément au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) ;

QUE le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal à émettre un avis d'infraction en date du 1^{er} novembre 2011 au(x) propriétaire(s) ayant omis de réaliser les travaux pour se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) et de les aviser qu'ils seront passibles d'une amende en vertu de l'article 89 de ce règlement.

CESSION DU LOT NO 3628741 POUR LE PROLONGEMENT DE LA 26^e RUE

271-10-2011

ATTENDU la recommandation de l'inspecteur municipal ayant effectué la surveillance des travaux à l'effet que les travaux de la rue et des installations sont conformes;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le(les) acte(s) notarié(s) authentifiant la cession du lot 3628741 pour le prolongement de la 26^e Rue.

CESSION DU LOT NO 4681645 POUR LE PROLONGEMENT DE LA 28^e RUE

272-10-2011

ATTENDU la résolution 225-09-2010 acceptant le protocole d'entente définissant les modalités légales et administratives entre Construction Ernest Veilleux Inc. et la Municipalité;

ATTENDU la recommandation de l'inspecteur municipal ayant effectué la surveillance des travaux à l'effet que les travaux de la rue et des installations sont conformes;

ATTENDU que Construction Ernest Veilleux s'est engagé, à l'automne 2011, à ajouter du matériel et à niveler de façon à couvrir les regards pour éviter qu'il y ait des accrochages lors du déneigement;

ATTENDU que Construction Ernest Veilleux s'est engagé à finaliser l'ouvrage par le passage de gabarit et l'inspection finale des conduites à l'été 2012;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient autorisés le maire, Pierre Bégin, et la directrice générale, Dominique Lamarre, à signer pour et au nom de la Municipalité le(les) acte(s) notarié(s) authentifiant la cession du lot 4681645 pour le prolongement de la 28^e Rue.

SOUSSION POUR ASPHALTAGE

273-10-2011

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour réaliser des réparations d'asphalte à différents endroits dans la municipalité;

ATTENDU les deux soumissions reçues :

	Pavage manuel	Paveuse sans préparation	Paveuse avec préparation
	Prix à la tonne		
Pavage Sartigan Itée	300\$	180\$	240\$
Pavage Beauce-Amiante	195\$	129\$	160\$

ATTENDU que les 2 soumissions reçues étaient conformes;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme reçu pour effectuer les réparations d'asphalte, soit Pavage Beauce-Amiante.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – POURSUITE PÉNALE L.Q.E.

274-10-2011

ATTENDU que la municipalité est chargée de l'application du Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22) et de certaines dispositions du Règlement sur le captage des eaux souterraines (R.R.Q., c. Q-2, r. 6);

ATTENDU que l'article 112.01 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (L.R.Q., c. Q-2) prévoit que toute poursuite pénale pour une infraction à une disposition d'un règlement pris en vertu de cette loi et dont l'application relève d'une municipalité peut être intentée par cette municipalité lorsque l'infraction est commise sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité peut autoriser, de façon expresse, une personne à délivrer des constats d'infraction en son nom en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*;

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, est chargé de l'application du *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r. 22) et des dispositions du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* dont l'application (R.R.Q., c. Q-2, r. 6) relève, de par la Loi, de la municipalité ;

QUE l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, est autorisé à délivrer, au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, de façon générale, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions de ces règlements.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES INSPECTEUR MUNICIPAL

275-10-2011

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail suite à la surveillance de travaux municipaux et ce, en empiétant sur ses vacances;

ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisé le paiement de 75 heures travaillées à l'inspecteur municipal.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS « SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE »

276-10-2011

ATTENDU que des soumissions ont été reçues pour l'offre d'un service professionnel « Service de première ligne »;

ATTENDU les trois soumissions reçues par les firmes Cain Lamarre Casgrain Wells, Lavery De Billy et Tremblay Bois Mignault Lemay;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat à la firme Cain Lamarre Casgrain Wells aux termes stipulés dans l'offre de services du 1^{er} septembre 2011.

DEMANDE DE DON – CRÉATIVITÉS BEAUCERONNES

277-10-2011

ATTENDU que l'organisme Créativités Beauceronnes a soumis et déposé une demande d'aide financière au bureau municipal le 9 septembre 2011 pour la réalisation des activités dans le cadre des Journées de la Culture ayant lieu les 30 septembre et 1^{er} et 2 octobre 2011;

ATTENDU que l'organisme répond au critère 1.1 de la Politique des dons et commandites de la Municipalité soit de contribuer au dynamisme social et culturel de la municipalité par un organisme local;

ATTENDU que l'organisme répond au critère 3.1 de la Politique des dons et commandites de la Municipalité soit d'appuyer la culture québécoise;

ATTENDU QUE le comité d'analyse a fait la recommandation au Conseil d'accepter cette demande pour un montant de 100\$;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un don de 100\$ aux Créativités beauceronnes pour les Journées de la Culture 2011.

DEMANDE DE DON – CENTRAIDE

278-10-2011

ATTENDU qu'une demande de don de 250\$ a été adressée à la Municipalité le 30 août 2011 par Centraide;

ATTENDU que les citoyens seront sollicités sur une base individuelle lors de cette campagne de financement;

ATTENDU que le comité d'analyse a fait une recommandation négative au Conseil;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer à la campagne de financement de Centraide.

PUBLICITÉ - FEUILLET PAROISSIAL

279-10-2011

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité verse à la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Providence une somme de 75,00\$ pour une publicité dans le feuillet paroissial 2012.

RENOUVELLEMENT OFFRE GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT

280-10-2011

ATTENDU QUE le logiciel de la matrice graphique GOMapview est fourni par Groupe de géomatique Azimut inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité doit à chaque année payer les frais d'entretien et les frais d'utilisation annuels;

ATTENDU QUE cela comprend les mises à jour du logiciel;

ATTENDU QUE le renouvellement est pour l'exercice financier 2012;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement pour le logiciel GOMapview concernant la matrice graphique informatisée ce qui comprends l'entretien et les frais d'utilisation annuels pour 2012, somme de 247,20\$ incluant les taxes applicables qui sera prévue au budget de 2012.

FORMATION UMQ - DIRECTRICE GÉNÉRALE

281-10-2011

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à suivre la formation « La direction municipale d'une municipalité » offerte par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) les 27 et 28 octobre prochain à Boucherville au coût de 529,75\$ (incluant les taxes) et de couvrir tous les frais inhérents pour ladite activité.

ACHAT DE PRODUIT NETTOYANT

282-10-2011

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de quelques bouteilles (3-4) de produit nettoyant auprès d'une municipalité voisine qui accepterait de nous en vendre.

RÉPARATION D'UN JEU - HALTE ROUTIÈRE

283-10-2011

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au remplacement des pièces manquantes pour le jeu de dôme situé à la halte routière, au coût de 394,18\$ (incluant les taxes). Ce montant sera pris à l'intérieur du budget alloué par le ministère des Transports.

SOCIÉTÉ LYRIQUE DE LA NOUVELLE-BEAUCE – CONCERT DE NOEL 2011

284-10-2011

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité achète quatre billets du concert de Noel de la Société Lyrique de la Nouvelle-Beauce au coût 23\$ chacun pour la représentation du samedi 26 novembre en l'église de Notre-Dame-des-Pins.

RENOUVELLEMENT SERVICES MISE À JOUR – LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD

285-10-2011

ATTENDU que Les éditions juridiques FD sont les fournisseurs des services de mise à jour du code municipal et des lois municipales volume 1 et 2;

ATTENDU que la Municipalité doit à chaque année payer les frais des services de mise à jour du 01.11.2011 au 01.11.2012 ;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'abonnement annuel des services de mise à jour à Les éditions juridiques FD pour une somme totale de 178,50\$.

HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL

286-10-2011

ATTENDU que lors du forum municipal de mars 2010, des citoyens avaient soulevé l'élément de la période d'ouverture du bureau municipal;

ATTENDU qu'un sondage a été soumis à la population via le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU que les résultats de ce sondage ne nous permettent pas de conclure à un besoin réel des citoyens puisque près de la moitié des répondants privilégient le statu quo;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier les heures d'ouverture du bureau municipal.

COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PONT COUVERT

287-10-2011

ATTENDU la présente restructuration du Comité de sauvegarde du pont couvert;
ATTENDU que ce comité revêt une grande importance pour préserver le site et les services offerts au pont couvert;
ATTENDU que le conseil a manifesté son intérêt à appuyer de façon concrète le Comité de sauvegarde du pont couvert;
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Daniel Fortin comme second représentant de la Municipalité sur le Comité de sauvegarde du pont couvert.

MANOIR DE LA ROSELIÈRE

288-10-2011

ATTENDU que le Manoir de la Roselière doit mettre à jour son entente avec la Municipalité pour le prêt de salles en cas d'évacuation du centre d'hébergement;
Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

289-10-2011

ATTENDU que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le règlement portant le no 47-11 ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2012, ainsi que les résolutions afférentes;
Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est favorable à l'adoption du règlement portant le no 47-11 de la Régie et ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2012 et décrétant les modalités de paiement des quotes-parts des municipalités membres de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ainsi que les modalités de facturation et de paiement des services rendus aux clients de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

LEVÉE DE LA SÉANCE

290-10-2011

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h55.

Notes à la séance :

- 1- Un compte-rendu sur la progression de l'élaboration de la politique familiale et amie des aînés est effectué. La prochaine réunion du comité aura lieu le 27 octobre.
- 2- Un suivi des coliformes fécaux à l'usine d'épuration des eaux usées est effectué. Le mois de septembre a été conforme à la norme demandée par le ministère. Les UV ont été enlevés aujourd'hui. L'utilisation de l'alun liquide se poursuivra l'an prochain.
- 3- La problématique de la circulation automobile dans la 34^e Rue est abordée. La Municipalité demandera l'intervention du MTQ dans ce dossier.
- 4- Réparation faite d'une fuite d'eau dans la conduite de la 34^e rue causant une perte approximative de 15 à 20 m³/jour d'eau.
- 5- Le rapport des pertes d'eau potable sur le réseau est de 54%.
- 6- Nettoyage d'un regard qui répandait situé entre la 26^e et la 25^e Rue et d'un 2^e regard bouché en grande partie. Les travaux de remblais ont probablement eu un impact sur le remplissage des regards par du matériel. Toutefois, le regard bouché était déjà penché avant la réalisation du remblai.
- 7- Désignation du dépôt de feuilles mortes au garage municipal.

8- Une lettre de félicitation et une gerbe de fleurs ont été remises à Mme Jeannine Poirier de Notre-Dame-des-Pins pour son honneur reçu par la Table de concertation des aînés le 30 septembre dernier.

Pierre Bégin, Maire

Dominique Lamarre, sec.-trésorière

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin, Maire